



Formation non rémunérée

Par **Mathis B**, le **06/03/2021 à 10:16**

Bonjour, Une entreprise de restauration à emporter dans laquelle j'envisage de travailler, me demande de faire une formation d'une semaine, non rémunérée. Cela ne me paraît ni honnête, ni légal. Est-ce autorisé par la loi ? Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **07/03/2021 à 11:07**

Bonjour Je vous conseille de vous adresser à pôle emploi
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laction-de-formation-prealable-a.html>